



Cfdt: PARTOUT POUR TOUS

ORANGE

La LETTRE des élus

Direction Technique
et du Système d'Information



Janvier 2023

La vision des projets immobiliers DTSI horizon 2025 : Réduction inexorable des m2 tertiaires !

23% de réduction de m2 entre 2020 et 2025 !

Un programme qui sera encore bien chargé pour réduire de 23% les surfaces tertiaires d'Orange DTSI, et réduire les coûts. La DIG prévoit aussi de libérer des sites pour déménager les salariés vers des sites rénovés. La DIG rénovera des espaces inoccupés qui représentent 2 millions de m2. Ces rénovations s'accompagnent d'un changement de mode de travail pour les salariés puisque les espaces rénovés sont la plupart du temps en espaces dynamiques appelés aussi flex office.

Un programme compacté sur un semestre : de nombreux projets impacteront l'organisation du travail des salariés sans marge de manœuvre. Les débats sur les dossiers spécifiques sont chaque fois longs mais s'avèrent inutiles car la Direction n'écoute pas les propositions des élus.

Quelques chiffres : 24 dossiers sont en cours, 15 en étude en 2023, 19 en prévision en 2024.

Quelle attractivité pour les salariés ?

Les lieux d'implantations DTSI sont moins proches des zones d'activités des techniciens et s'éloignent des bassins de vie des salariés.

Ce panorama ne donne pas une vision articulée avec l'ancrage territorial des orientations de DTSI. Quid des petits sites en « péril » en raison de l'âge des salariés ? Une cartographie avec la pyramide des âges demandée par les élus permettrait cette analyse.

Les salariés utilisent le télétravail pour fuir ces sites rénovés en espaces dynamiques qui suscitent peu l'adhésion comme l'a montré la dernière enquête sur le stress. Les salariés auront-ils toujours le choix de leurs jours de télétravail ?



Les élus Cfdt craignent que les jours d'engorgement sur ces sites imposent rapidement des mesures managériales plus directives.

Le modèle ne change pas. La DIG invoque le télétravail pour justifier un taux de foisonnement élevé de salariés sur les sites.

Et l'impact Carbone de tous ces déménagements ?

La direction n'est pas en mesure de fournir un bilan carbone des projets immobiliers, les audits techniques énergétiques et environnementaux aux élus. L'entreprise met-elle les moyens pour vraiment faire ce comptage ?

Pour la Cfdt, il n'est pas question qu'Orange reporte une partie de son empreinte carbone sur les salariés. Dans le calcul des émissions de gaz à effet de serre, le scope 3 prend en compte dans ce calcul les trajets domicile travail des salariés. Un projet immobilier comme celui de Portet sur Garonne qui demande à 370 salariés d'augmenter de plus de 45min leur déplacement en voiture n'est pas acceptable.

Le bilan carbone ne doit pas être un argument pour justifier la réduction des m2 au détriment des conditions de travail, voire pour établir un télétravail subi ou piloté arbitrairement par l'entreprise !

La Cfdt demande que l'entreprise se donne dès maintenant les moyens de réellement pouvoir compter et faire baisser son empreinte carbone et que la mesure de celle-ci, ainsi que le prévisionnel, soient présentés trimestriellement.



En janvier c'est l'ouverture des prestations ASC !

Depuis le 23 janvier, vous pouvez demander vos prestations ASC si vous avez validé votre QF. Nouveautés ! Cette année, vous pourrez demander des prestations de votre Pack liberté pour vos enfants majeurs à charge.

Profitez des locations d'été dès le 1 février : C'est 35% offert par le CSE avec le bonus location (suivant votre QF), que vous pourrez utiliser pour réduire votre facture de location.

Stop aux accidents de la sous-traitance en UPR !

Trois accidents mortels de sous-traitants en un an ça suffit ! Cette situation est intolérable. Orange doit prendre ses responsabilités en proposant un vrai plan d'actions efficaces.

La CFDT alerte sur l'augmentation du nombre et de la gravité des accidents de travail chez nos sous-traitants et demande :

- De renforcer nos effectifs de contrôles en interne Orange.
- De revoir nos relations avec nos partenaires qui assurent le contrôle (coordination Veritas/Dekra par exemple).
- De réduire au maximum la part de sous-traitance de rang 2.
- De clarifier nos relations avec nos filiales comme Totem, Orange Concessions le cadre du traitement des Accidents de Travail.
- De s'assurer du respect des contrats et particulièrement de la consigne « **Rang 3 interdit** » et appliquer les sanctions sévères et suivies dans le temps pour nos prestataires défaillants.



La CFDT attend maintenant un vrai changement de politique de notre sous-traitance avec un plan d'action concret pour 2023 que les élus pourront suivre en CSE et dans les CSSCT au plus proche du terrain.

Délocalisations : Orange, la filière automobile, les engrais, l'agroalimentaire, même combat !

A l'instar de Renault qui ferme des usines en France pour faire produire ses voitures dans des pays où le coût du travail est plus bas, Orange délocalise des pans entiers de ses activités sur le réseau français en Roumanie et en Pologne.

Une sous-traitance qui inquiète !

Ce sont aujourd'hui les collègues de Lyon qui travaillent sur la commutation de la voix du réseau mobile qui en font les frais. Les mêmes activités sur les relais sont déjà sous-traitées chez Ericsson en Roumanie.

C'est toute la production et la maintenance du réseau mobile qui sera réalisée à bas coût avec le risque non négligeable d'une qualité low cost.

Les collègues n'adhèrent pas à ce projet où la direction leur demande

de former ceux qui vont les mettre dehors. Nous les comprenons.

Quelle sera la charge de travail qui incombera aux salariés connaissant ce domaine de compétence qu'ils soient ou non repositionnés dans un niveau d'expertise et potentiellement impactés par NSSO (Network Shared Services Operation) en cas de crise réseau et opérationnelle ?

Quelle responsabilité sociale d'Orange ?

Ce projet n'est pas cohérent avec des orientations stratégiques d'Orange sur la neutralité Carbone à l'horizon 2040. Les salariés s'inquiètent aussi de la dégradation de qualité de service lors du transfert vers NSSO qui n'aura pas l'historique technique du réseau mobile français. La CFDT estime que la direction n'assume pas sa responsabilité sociale dans ce projet.

Comment ne pas être inquiet de voir partir des emplois du territoire par rapport à l'avenir de nos enfants ? A l'heure où l'on nous demande de travailler 2 ans de plus avant la retraite, le plus important ne serait-il pas de maintenir l'emploi sur le territoire ?

Pour la CFDT, ce projet résulte d'une stratégie d'entreprise qui fait le choix de la destruction d'emplois en France. A l'heure où la France cherche des financements notamment pour les retraites, l'éducation, la santé... ce sont des emplois français, des impôts sur le revenu et des charges sociales qui disparaissent.

Ce projet déçoit énormément par le choix qu'il révèle et le manque de loyauté d'Orange par rapport aux salariés investis de longue date dans cette technologie.

Vos élus CFDT/UNSA au CSE DTSI

Secrétaire : Marie - Hélène EBURDY- MAUDUIT, **Trésorier :** Rémy VIGNAL

Pascal PELLETIER, Véronique TRUONG, Hamid GOUGACHE, Marie - Paule BLANCHET, Mohamed ROCHDI, Blandine FORESTIER, Bruno SANZAY, Mireille CHALULEAU, Eric MACAREZ.

David GIRARD, Monique G., Joël ANDOUCHE, Meriem BEN BELAID, Driss EL HAZZAT, Katia WUYAM, Thierry MONDOR, Patricia BANDRES, Thierry CHEVALIN, Marie - France BOUCHER, Chabane CHALAL.

Représentants Syndicaux : Jean - Michel DEHEZ, Anthony GORE.

RETROUVER NOS PUBLICATIONS CFDT SUR Intr@noo / [Espace syndicats](#)

Et sur Internet :

<http://www.f3c-cfdt.fr/orange>

<https://www.facebook.com/cfdt.orange>

http://twitter.com/CFDT_Orange



Avec notre webzine, retrouver le point de vue

CFDT sur l'actualité d'Orange

Inscrivez-vous ! contact@cfdt-ftorange.fr